



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 6 avril 2020 à 19h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation d'une dérogation à l'article 6.1.1 du règlement de construction numéro 747, relativement à la superficie maximale d'un agrandissement d'un bâtiment principal sur pieux de métal vissés, afin d'autoriser une superficie de 39,02 mètres carrés au lieu 37,20 mètres carrés.

La propriété concernée est située dans la zone Ra-11 et comprend le lot numéro 4 180 964 du cadastre du Québec. Le numéro civique est le 307, rue Saint-Jean Ouest à East Angus.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce dix-septième jour du mois de mars 2020

BRUNO POULIN, CPA CMA
Secrétaire-trésorier